



# Année 2021-2022

## Fiche d'inscription

N° de licence :

*(à ne renseigner que si vous étiez licencié d'un autre club en 2020-2021)*

Prénom et Nom :

Sexe :

Date de naissance :

Nationalité <sup>(2)</sup> :

Adresse :

*Rue*

*Code Postal*

*Ville*

E-Mail principal :

Téléphone principal :

*J'accepte la diffusion de mon adresse courriel aux parents du même groupe (rayer en cas de désaccord)*

***SI VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE MAIL, MERCI DE JOINDRE 3 ENVELOPPES TIMBRÉES A VOTRE FICHE D'INSCRIPTION.***

POUR LES ADHERENTS MINEURS

| Mère                   | Père                |
|------------------------|---------------------|
| Nom                    | Nom                 |
| Prénom                 | Prénom              |
| Portable               | Portable            |
| E-mail<br>(facultatif) | E-mail (facultatif) |

Niveau d'escrime :

Latéralité <sup>(2)</sup> :

Gaucher

☐

Droitier

☐

Observations divers (asthme, port de lentilles, etc.) :

|                                          |
|------------------------------------------|
| <br><br><br><br><br><br><br><br><br><br> |
|------------------------------------------|

Date et signature *(de la personne responsable si enfant mineur)*



# Charte Inscription au Cercle d’Escrime Suresnois

## L’inscription implique l’adhésion à la présente Charte Inscription.

### Article 1 - Certificat médical / Attestation sur l’honneur

Pour les nouveaux adhérents : fournir obligatoirement : un certificat médical de moins d’un an de non-contre-indication à la pratique de l’escrime, y compris en compétition

Pour les anciens adhérents, l’attestation sur l’honneur remplace le certificat médical, si et seulement si vous attestez avoir répondu NON à l’ensemble des questions du questionnaire de santé (documents téléchargeables dans la rubrique Inscriptions) et que votre certificat médical date de mois de 3 ans.

Pour les vétérans, fournir obligatoirement : un certificat médical selon le modèle téléchargeable à la page des inscriptions

### Article 2 - Inscription

L’inscription comprend également la licence souscrite auprès de la Fédération Française d’Escrime,

Pour que l’inscription soit confirmée :

☐ le dossier d’inscription devra obligatoirement être validé avant toute 1ère séance (éventuellement avec une séance d’essai autorisée sous réserve de présenter le document médical nécessaire (cf Art. 1)).

☐ la cotisation devra être versée dans l’intégralité au moment de l’inscription. Dans le cas d’un paiement en 2 ou 3 fois, l’ensemble des chèques (à l’ordre de C.E.S) devra être remis le jour de l’inscription et datés de ce même jour. Ils seront encaissés dans les 2 (ou 3 mois) consécutifs à l’inscription.

Une fois l’inscription validée vous recevrez un mail de confirmation. Sans ce justificatif, vous ne pourrez pas participer à votre séance d’entraînement, pour des questions de responsabilités et d’assurances.

### Article 3 - Remboursement / Annulation

L’inscription est due pour la saison sportive. Pour une inscription prise avant le 15/09, la demande d’annulation devra se faire impérativement par écrit avant cette date butoir pour être recevable.

Par ailleurs, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué après la séance d’essai pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de déménagement, de raison de santé, de fermeture des installations pour cause de force majeure, intempéries, réquisition de salle par la Mairie ou la Préfecture...

### Article 4 - Horaires

L’inscription annuelle aux activités du Cercle d’Escrime Suresnois donne accès aux cours choisis.

Les inscrits ou leurs parents s’engagent à respecter les horaires des séances. En aucun cas l’Association n’est responsable des enfants en dehors de leur créneau horaire d’activité. Les locaux doivent impérativement être libérés après la séance d’entraînement.

L’accès aux séances des retardataires, s’effectue uniquement après autorisation du Maître d’Armes.

### Article 5 - Comportement

Les adhérents s’engagent à refuser toute forme de violence et tricherie. A être attentif dans l’effort et à être sérieux lors des séances d’entraînement. A respecter les Maîtres d’Armes et les Dirigeants de l’association, le lieu d’entraînement, le matériel et les partenaires. Les adhérents s’engagent à avoir un comportement sportif et exemplaire en toute circonstance, sans discrimination de quelque nature que ce soit.

Tout acte d’indiscipline, de refus de participer aux activités, de mauvaise tenue, ou de non-respect de la présente charte, fera l’objet, selon la gravité des cas et après entretien avec l’inscrit concerné ou ses parents, d’exclusion temporaire ou définitive (sans remboursement).

### Article 6 - Tenue vestimentaire

☐ Pour les débutants : pantalon de jogging, baskets propres réservées au gymnase, masque, gant et veste.

☐ Pour les tireurs confirmés : tenue d’escrime, baskets propres réservées au gymnase, masque, gant et fil de corps.

## Article 8 – Autorisations (à remplir par l’adhérent ou son représentant)

Autorisations concernant l’Inscrit (NOM Prénom) :

Nous, soussignés M. Mme (prénom et nom) :

Agissant en qualité de représentants légaux de l’enfant (prénom et nom) :

#### 1. QUESTIONNAIRE SPORTIF

Je soussigné (1) M/Mme [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l’ensemble des rubriques.  
Date et signature du sportif.

#### 2. ASSURANCES

La fédération Française d’Escrime inclut dans la licence une assurance de l’assurance de groupe pour la couverture en responsabilité et assurance de dommages de chaque licencié. Cette assurance vous est proposée en deux options : de base (incluse dans la licence) ou avec une garantie étendue.

☐ J’ai pris connaissance des conditions d’assurance proposées par la FFE, et choisis l’option de base incluse dans la licence (rayer si vous choisissez l’option étendue) (1)

☐ Je désire ☐ Je ne désire pas souscrire une assurance optionnelle, complémentaire, à ma charge.

#### 3. ENFANTS MINEURS

☐ J’autorise ☐ Je n’autorise pas mon enfant mineur à rentrer seul à la fin de l’activité.

#### 4. DROIT A L’IMAGE

J’autorise les représentants du Cercle d’Escrime Suresnois à me prendre ( à prendre mon fils/ma fille) (1) en photo à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication sur le site Internet de l’association ou sur tout support d’information relatif à la promotion des activités de l’association

Observations éventuelles : .....

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d’autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à la loi relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l’association est garanti, de même que le droit de retrait.

Je soussigné(e) (Nom Prénom) ..... déclare  
accepter sans réserve la présente Charte Inscription.

Fait à ....., le .....

- (1) Coordonnées des parents si l’adhérent est mineur – rayer le cas échéant
- (2) : les conditions d’assurance proposées sur la FFE peuvent être consultées sur le site du club ou celui de la FFE
- (3) Cette information est nécessaire pour prendre votre licence auprès de la FFE